



110.01 / R.P.Y.
REÇU LE

- 6 JUIN 2017

REP.

CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 6 - séance du 11 mai 2017

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
- 6a. **Préavis municipal no 01/2017** relatif aux travaux d'urgence exécutés au sous-sol de la grande salle (changement de canalisations)
- 6b. Rapport de la commission de gestion
7. Réponse au postulat Claudia Jaquier concernant un Agenda 21 communal
8. Propositions individuelles
9. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacun. Le délai minimum de convocation a été respecté. Il passe sans attendre la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Messieurs Bezençon Cyril, Dumartheray Marc, Glauser Michel et Strautmann André se sont excusés. Membres présents : 31, le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de remarque et le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sauf 2 abstentions.

4. Communications du bureau

Le Président donne quelques informations sur les activités du bureau du Conseil :

- Elections cantonales du 30.04.2017 : tout s'est bien passé, le 2^{ème} tour pour l'élection au Conseil d'Etat est dans 10 jours.
- Lecture de la lettre de démission de M. Bernard Favre, Municipal. Pour le remplacer le dépôt des listes a été fixé au lundi 15 mai 2017 à midi. Si plusieurs candidats se présentent, l'élection aura lieu le dimanche 11 juin prochain.

Le Président passe ensuite la parole à la Municipalité :

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic :

- Démission de M. Bernard Favre : rappel de la date du 11 juin.
- Bouclement des comptes 2016 : le résultat de l'exercice se solde par un excédent de revenus de Fr. 31'278.00. Les comptes seront présentés lors de la prochaine séance du Conseil communal, agendée au 20 juin 2017.
- Assemblée des Syndics : le Préfet a fait part d'un certain retard concernant la migration du nouveau plan comptable cantonal.
- Péréquation : refonte prévue en profondeur pour 2021.
- PPA Pré de Cure : tous les services cantonaux n'ont pas encore donné leur préavis.
- PPA Golf du Brésil : même remarque, le SDT n'a pas encore émis son rapport.

Mme Annie Marguerat :

- Centre de tri : comme chacun a pu le voir des nouvelles bennes ont été installées. Mme la Municipale rappelle par rapport aux passerelles que les enfants doivent rester sous la surveillance de leurs parents.
- Domaines communaux : les baux à ferme concernant la commune de Goumoens-la-Ville vont être reconduits dès le 01.11.2017.

M. Jean-Pierre Millioud :

- EFAJE : présentation des comptes lors du prochain Conseil.
- Affaires sociales : plan canicule reconduit pour 2017.
- Culture : cortège prévu le dimanche 21 mai prochain lors de la Fête cantonale des chanteurs vaudois.
- Bâtiments communaux : des petits travaux de carrelage urgents ont été effectués dans la maison de commune de Goumoens-la-Ville. Divers travaux d'entretien sont à prévoir à l'église. Les travaux effectués dans l'ancienne maison de commune de Goumoens-le-Jux ont été pris sur les budgets 2016 et 2017. Le nouveau locataire occupe les lieux depuis le 1^{er} janvier 2017.

M. Laurent Vulliamy :

- Service des eaux : 3 fuites ont été détectées ce printemps. Une vanne a dû être changée et il est prévu de faire le contrôle de toutes les vannes prochainement.
- Forêts : la Municipalité a reçu quelques remarques désobligeantes pour l'état de la forêt laissé suite à une coupe de bois et au débardage effectués dans le cadre des examens de fin d'apprentissage des apprentis bûcherons. Malheureusement, la mauvaise météo n'a fait qu'empirer la situation. L'Etat va cependant y remédier à ses frais et la remise en état interviendra avant la course des Ronges-talons. Notons que 600 plants de chêne ont été plantés en forêt.
- Police : le nouveau règlement de police est venu en retour du canton. Il a été dûment approuvé et est donc applicable.
- STEP : un caméra a été passée dans les canalisations pour contrôle sur env. 1000 mètres, il y a longtemps que rien n'avait été entrepris dans ce sens.
- Régionalisation de l'épuration : sous l'impulsion du Préfet, des études sont menées pour étudier un site probable. Deux projets sont en cours soit un seul pôle sur Echallens et le deuxième étudie un projet d'un pôle sur Echallens et un autre sur Bretigny. Le Conseil sera tenu au courant de l'évolution du dossier.
- Ecoles : comme déjà dit, Goumoëns est pressenti pour accueillir de nouvelles classes. La Municipalité a commandé une étude pour déterminer si la parcelle en-dessus de la grande salle pouvait accueillir le projet. Le rapport a été rendu il y a juste 2 jours et la conclusion est positive. Un préavis municipal sera certainement présenté aux conseillers lors de la prochaine séance du Législatif.

Le Président demande si les communications municipales amènent des questions ? M. Rémy Bolomey demande à quoi en est le projet de création d'une structure UAPE dans le cadre du projet d'agrandissement de l'EMS ? M. le Syndic répond que l'extension de l'EMS n'est pas prévue avant 2021 et que les besoins d'une UAPE pressentis par l'ASIRE devrait se faire lors de la création des nouvelles classes. M. le Syndic ajoute qu'il faudra examiner les bases légales quant à l'obligation ou non de construire une nouvelle unité UAPE.

Suit une question de M. Marcel Staub concernant la lettre de démission de M. Bernard Favre qui relève que sa décision est préférable pour son environnement et sa santé. Qu'en est-il ? M. Laurent Vulliamy répond que le climat municipal est très bon et que la démission de M. Favre n'a pas été comprise.

Les communications municipales étant terminées, le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour. Cependant, il propose, à ce stade, ayant reçu le rapport de la COGES en début de séance, d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant ledit rapport. Il serait traité en point 7. Les conseillers n'y voient pas d'objection, la modification de l'ordre du jour est ainsi acceptée.

6. **Préavis municipal no 01/2017** relatif aux travaux d'urgence exécutés au sous-sol de la grande salle (changement de canalisations)

Chaque conseiller a reçu le préavis avec la convocation du jour. Le Président passe la parole sans attendre à M. Daniel Freiermuth pour la lecture du paragraphe du rapport de la commission de gestion relatif au préavis municipal. Des travaux ont été entrepris dans l'urgence pour pallier à un problème lié aux écoulements des sanitaires de la grande salle. La recherche d'une solution

technique durable a provoqué un dépassement des coûts devisés. La COGES soutient la Municipalité dans les choix qu'elle a été amenée à prendre. Elle propose donc au Conseil d'accepter le préavis municipal no 01/2017 qui consiste à entériner le coût total des travaux d'un montant de Fr. 35'797.10.

La discussion est ouverte, mais n'est pas souhaitée. Le Président propose de passer le préavis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

7. Rapport de la commission de gestion concernant l'examen des documents relatifs à la transformation de la grande salle

M. Daniel Freiermuth fait lecture du rapport de la COGES, composée également de MM. André Strautmann, Philippe Duperrex et Marcel Staub.

La COGES s'est penchée sur les points suivants : - le contrôle par pointage des factures, - le contrôle par pointage des garanties, - le contrôle des documents.

La COGES souhaite que la Municipalité tienne compte des points suivants :

- Avant d'entamer des travaux d'une certaine complexité, l'appui d'un mandataire pour jeter les bases d'un projet serait le bienvenu
- Définir avant le démarrage des travaux le cahier des charges du mandataire
- La Municipalité vérifie que son mandataire respecte ensuite le contrat
- Déterminer le flux des documents entre le mandataire et le Maître de l'ouvrage
- La Municipalité est priée de constituer un dossier complet de la grande salle
- Contacter rapidement le bureau AARC Architectes pour qu'il établisse pour chaque entreprise une liste des malfaçons devant éventuellement faire l'objet d'une remise en état sous garantie. L'échéance des polices d'assurances, servant de garantie, remises par les entreprises ayant participé aux travaux sont échues après 2 ans.

En conclusion, la COGES relève que compte tenu des remarques faites dans son rapport, notamment sur le suivi financier, la réception des travaux et l'archivage des documents, ainsi que des travaux complémentaires, le cadre financier a été respecté et surtout que la population dispose maintenant d'une grande salle qui répond aux attentes actuelles.

Le Président remercie le Président de la Commission de gestion pour la lecture de son rapport et ouvre la discussion.

M. Rémy Bolomey demande si le changement des canalisations faisant l'objet du point précédent aurait pu être pris en charge par une assurance quelconque ? Le Syndic répond par la négative étant donné qu'il n'y a pas de faute à faire valoir vis-à-vis d'une assurance, les travaux étant dû au vieillissement des canalisations. Il ajoute également que les rapports des commissions, selon le règlement du Conseil communal, doivent parvenir à la Municipalité et au bureau du Conseil au moins 48 heures à l'avance. Cela n'a pas été le cas, la Municipalité n'a par conséquent pu préparer ses réponses.

Suit une question de M. Nicolas Dutruy sur le choix de l'établissement concernant le prêt de construction. Le Syndic répond que la différence était seulement de 0,15 % en faveur de Post Finance par rapport à la Raiffeisen.

Le rapport de la Commission de gestion n'amenant pas d'autres questions, le Président propose de passer au vote. Par 21 voix pour, 7 abstentions et pas d'avis contraire, le rapport de la COGES est approuvé.

8. Réponse au postulat Claudia Jaquier concernant l'Agenda 21 communal

Le Président rappelle que le but de la réponse à un postulat et d'en prendre acte ou pas, par opposition au dépôt d'une motion qui entraîne un préavis municipal et une prise de décision.

La réponse au postulat a été envoyée aux membres du Conseil avec la convocation du jour. Dans ses conclusions, la Municipalité explique qu'elle n'a pas jugé opportun d'intégrer un dicastère Agenda 21 pour la législature en cours. L'implication nécessaire à une mise en œuvre concrète et réelle d'un programme Agenda 21 local exige une disponibilité du Municipal disproportionnée pour la taille de notre commune. La Municipalité prie les conseillers de ne pas donner une suite favorable au postulat en question.

La parole n'est pas demandée concernant ce point. Par 27 voix contre 2, les conseillers prennent acte de la réponse de la Municipalité.

9) Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

10) Divers

Mme Dominique Martin Fahrni relève une erreur de date pour la séance prévue en décembre. Le Président confirme qu'il s'agit bien du jeudi 7 décembre 2017.

Mme Anne-Marie Romanens a constaté un compteur de véhicules devant sa propriété. La Municipalité répond qu'elle n'a pas été informée, mais l'installation a peut-être été posée à la demande de la commune voisine de Villars-le-Terroir, en rapport avec le comptage des poids lourds qui empruntent cet axe.

Mme Claudia Jaquier demande si le camion qui sera installé jeudi prochain dans le cadre de l'action « police de proximité » a été annoncé à la population ? M. Vulliamy répond que l'information est affichée au pilier public, à l'entrée de l'administration communale.

Le chapitre des divers étant épuisé, le Président remercie les conseillers et clôt la séance à 21h20.

Le Président:

La Secrétaire: